



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AOÛT 2021

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, greffière adjointe :

Qu'un avis public intitulé « *Modification du lieu des séances du Conseil municipale* » a été publié le 22 juin 2021 afin de prévoir que les prochaines séances du Conseil se tiendront en présence du public à compter du 20 juillet 2021.

Qu'il sera impossible de tenir les séances du Conseil municipal en présence du public avant le 20 août 2021, considérant que le camp de jour de la Ville occupe les différents bâtiments de la Ville entre le 28 juin et le 20 août 2021.

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant tiendra ses prochaines séances du Conseil municipal, sans la présence du public, à **l'hôtel de Ville de Saint-Constant situé au 147, rue Saint-Pierre**, et ce, afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus jusqu'à ce que les mesures sanitaires puissent être mises en place et respectées pour accueillir le public.

Que la séance ordinaire du Conseil municipal initialement prévue le 17 août 2021 sera plutôt tenue le **24 août 2021** à 19h30, et ce, en présence du public au **Pavillon de la biodiversité situé au 66, rue du Maçon**, de même que toute autre séance subséquente.

Le présent avis remplace et abroge l'avis public « Modification du lieu des séances du Conseil municipal » publié le 22 juin 2021.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 7 juillet 2021.

Me Linda Chau
Greffière adjointe